



# Licenciement après un changement de missions

Par **Mitch80**, le **22/10/2011** à **19:41**

Bonjour,

Je suis commercial itinérant, je travail en "home office" depuis six mois, le 18 septembre 2011 j'ai eu un retrait de permis de cinq mois. J'ai averti immédiatement la société de ma situation, cette dernière ma envoyé un courrier daté du 20 septembre 2011 pour me signifier un avertissement et les nouvelles missions à faire depuis mon domicile.

Aujourd'hui je reçois un courrier recommandé daté du 20 octobre 2011 pour un entretien préalable à un licenciement

Mes questions, sont ils dans leurs droits (ils pouvaient me licencier au départ), comment puis je m'en sortir sans y perdre trop de plumes (je ne compte pas rester dans la société)

Merci d'avance pour vos réponses

Cordialement

Par **P.M.**, le **22/10/2011** à **21:32**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous faire assister lors de l'entretien préalable de préférence par un représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...

Il conviendra de voir maintenant ce qui vous est reproché mais si c'est le même motif que pour l'avertissement, cela constituerait une double sanction interdite...

Si l'employeur appliquait une double sanction, vous pourriez la contester y compris si c'est un licenciement ce qui le rendrait sans cause réelle et sérieuse...